



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>44404</b>	De <b>Mme Catherine Fabre</b> ( La République en Marche - Gironde )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> >maladies	<b>Tête d'analyse</b> >Lutte contre les hépatites B et C en France	<b>Analyse</b> > Lutte contre les hépatites B et C en France.
Question publiée au JO le : <b>22/02/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Catherine Fabre interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les politiques publiques mises en place par le Gouvernement afin de lutter contre les hépatites virales B et C. En effet, les hépatites virales B et C sont responsables d'1,1 million de décès par an dans le monde, soit une personne toutes les 30 secondes. En France, ce sont plus de 80 000 personnes qui sont infectées par l'hépatite C sans même le savoir. Elle a pourtant des conséquences graves sur le long terme pouvant mener à un cancer ou une cirrhose du foie. Depuis 2017, le Gouvernement porte l'ambition d'éliminer le virus de l'hépatite C d'ici à 2025 à travers la vaccination obligatoire, le renforcement d'un dépistage de proximité par des tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) et le renforcement d'actions de prévention pour toucher les publics prioritaires et éloignés du système de santé (publics les plus touchés par ces infections). Au niveau local, les CHU sont mobilisés, dont celui de Bordeaux et le collectif d'experts Bordeaux métropole sans hépatite virale multiplie les actions de sensibilisation dans la métropole. Pour aller plus loin dans la lutte contre les hépatites virales et remplir les objectifs fixés, le remboursement du dépistage de l'hépatite B et le remboursement de son vaccin, qui ne sont remboursés aujourd'hui qu'à 65 %, permettraient à un plus large public d'y avoir accès. Ainsi, elle souhaite l'interroger sur l'opportunité de faire rembourser intégralement le dépistage et le vaccin par la sécurité sociale ainsi que sur toute autre action menée afin d'éradiquer définitivement les hépatites virales.